

Victoire Valorisation

FCP OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CRÉANCES LIBELLÉS EN EURO

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement**

Date d'agrément COB : **12 février 1993**

Orientation : **Obligations zone Euro**

Gestionnaire financier : **Aviva Gestion d'Actifs**

Dépositaire : **Aviva Vie**

Degré de risque : **Faible**

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

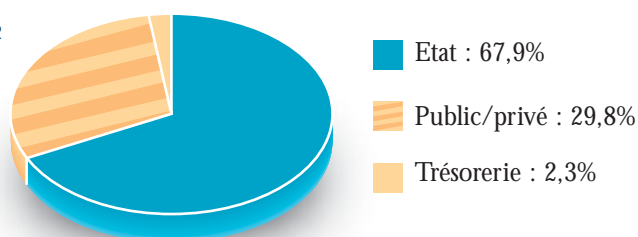
L'investissement est réalisé exclusivement au travers d'un OPCVM maître dénommé "Victoire Capitalisation" et accessoirement en liquidités. Le portefeuille sera principalement orienté vers la gestion de titres de créances négociables et d'obligations libellés en euro et cotés sur une place de la zone euro. Le gérant procédera périodiquement à des arbitrages selon ses anticipations d'évolution des taux d'intérêt, mais demeurera toutefois tempéré par le souci de ne courir qu'un risque jugé acceptable pour une gestion à long terme. Le FCP s'autorise à détenir des parts ou des actions d'OPCVM français ou coordonnés avec la directive européenne, et à titre accessoire des OPCVM étrangers dans la limite de 5% de son actif.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion est une valorisation régulière du capital basée sur le rendement des marchés obligataires.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

RÉPARTITION PAR NATURE D'ÉMETEUR AU 31/12/2003 :



Actif net : 18,94 M€

PERFORMANCES* AU 31/12/03

Durée	Performance	Classement	Quartile
5 ans	20,28%	NC	NC
3 ans	17,09%	NC	NC
1 an	4,22%	27 ^{ème} sur 147	1 ^{er}

(Source Europerformance)

* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

VICTOIRE VALORISATION

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse de septembre.

Valeur liquidative d'origine :

15 euros.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Journalière.

Chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats parvenus jusqu'à 11 h 30 à l'établissement chargé de la centralisation sont effectués sur base de la prochaine valeur liquidative.

Les parts peuvent être divisées en dix millièmes de parts. Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

Commission de souscription maximale :

4% négociable.

Part acquise au FCP : néant.

Commission de rachat maximale :

Néant.

Frais de gestion :

0,60% H.T. maximum de l'actif net, calculés quotidiennement.

Frais de gestion indirects :

Le fonds est exonéré de tout droit à l'entrée comme à la sortie dans l'OPCVM maître.
Sur la gestion : 0,40% HT maximum des investissements effectués sur l'OPCVM maître.

Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.